

COMMISSION ENFANCE EDUCATION PERISCOLAIRE

Compte-rendu de la réunion du mardi 11 janvier 2022 à 17h30

Visioconférence Teams®

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education Périscolaire du 29 novembre 2021.**

Pôle Education

2. **Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de la famille et de la parentalité au titre de l'année 2022.**
3. **Avenant financier pour le dispositif d'initiation à la langue allemande, "Wir Kinder sprechen deutsch!".**

-
- **Etaient présent(e)s, sous la présidence de** : Mme Anne STEMART, Adjointe au Maire,
 - Mme Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire, membre titulaire,
 - Mme Isabelle LUX, Adjointe au Maire, membre titulaire,
 - M. Ferit BUHRAN, Adjoint au Maire, membre titulaire.

Etaient excusé(e)s, absent(e)s :

- M. Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Mme Hanifa GUERMITI, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- M. Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Guy REISS, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Henri MALASSÉ, Conseiller Municipal, membre suppléant,
- M. Patrick THIL, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- M. Denis MARCHETTI, Conseiller municipal, membre suppléant.

Etaient également présents :

- Mme Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directrice du pôle Petite Enfance
- M. Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du pôle Petite Enfance
- M. Stéphane ANTOINE, Directeur du pôle Education

Madame STEMART, Présidente, ouvre la séance, à 17h40.

1. Approbation du compte-rendu de la commission Enfance Education Périscolaire du 29 novembre 2021.

Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire

Pôle Education

2. Avenant financier pour le dispositif d'initiation à la langue allemande, "Wir Kinder sprechen deutsch!".

Mme STEMART indique que l'ensemble du dispositif de sensibilisation à la langue allemande a été délibéré lors du Conseil Municipal de novembre 2021. L'avenant financier présenté précise l'organisation retenue pour cette année scolaire et son financement.

A ce titre, le dispositif se composera, pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 7 Ecoles et 16 classes,
- 10 étudiants de l'Université de Lorraine,
- de 180 séances d'initiation au total.

L'ensemble de ces interventions représente une subvention totale de 5 900 € pour l'association STAMMTISCH, support technique et pédagogique pour l'ensemble des étudiants concernés, comme le prévoit la convention de partenariat pluriannuelle signée fin novembre 2021.

Mme STEMART ajoute que ce dispositif doit se prolonger par l'apprentissage de l'allemand par les enseignants en élémentaire, dans une logique de continuité pédagogique et de valorisation des acquis à la maternelle. Ce travail est en cours avec les Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire
Proposition de rapporteur : Mme Anne STEMART*

Pôle Petite Enfance

3. Attributions de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de la famille et de la parentalité au titre de l'année 2022

Madame LUX indique que la Ville de Metz soutient chaque année les associations menant des actions entrant dans le champ de "la Petite Enfance, la Famille & la Parentalité" sur le territoire de la commune.

De manière synthétique, ces associations gèrent :

- des crèches,
- des services de garde à domicile,
- des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- des actions de médiation familiale et d'accompagnement à la parentalité,
- des animations à destination des tout petits.

Toutes les associations qu'il est proposé de soutenir pour 2022 sont des partenaires connus par la Ville de Metz. Des échanges et visites sur place ont déjà été organisés avec un certain nombre d'entre elles (gestionnaires de crèches notamment), et toutes seront rencontrées d'ici à l'été 2022 en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Pour 2022, il est proposé de répondre favorablement aux demandes formulées par les associations, pour un montant stable par rapport aux années passées (voir tableau détaillé de l'évolution des subventions).

A noter que l'association ALYS, œuvrant dans le domaine du service à la personne, et qui porte en particulier l'action "Taties à toute heure" pour laquelle elle avait été accompagnée par la Ville en 2021 (Cf. décision n°7 du CM du 11 mars 2021), n'a pas formulé de demande pour 2022. En effet, rencontrant des difficultés dans le recrutement de « Taties » sur le territoire de Metz pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les familles, elle n'a pas consommé l'intégralité de la subvention attribuée en 2021. Elle pourra être amenée à solliciter une subvention en 2022 en fonction de l'évolution de la situation.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education Périscolaire
Proposition de rapporteur : Mme Isabelle LUX*

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, Madame STEMART lève la séance à 18h15.

*La Présidente de la Commission
Adjointe au Maire*

Anne STEMART